

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 21/11/2011

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 novembre 2011**

--- o0o ---

L'an deux mille onze, le trente novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Melle ULMANN), de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM.LAMOTHE, DUBOS, BATS (a procuration pour Mme LEFORT), DUCASSE, Mmes BERBILLE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN (a procuration pour Mme ROCA), MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, M. BRUEY, Mmes DEHEZ-BATISTA.

Etaient excusés : Mme ROCA (a donné procuration à Mme DUBUN), M. MOUCHEBOEUF, Melle ULMANN (a donné procuration à M. BROQUÈRES) Mme LEFORT (a donné procuration à M. BATS).

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F

Délibération n° 3

DELIBERATION

Rapporteur : M. BROQUÈRES

OBJET : Indemnité de Conseil à Madame la Trésorière Municipale pour l'année 2011

En application du journal officiel du 17 octobre 1983, l'indemnité de Conseil attribuée à Mme la Trésorière Municipale s'élève pour 2011 pour un taux de 100 % à 737,59 €.

Les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,

Vote à l'unanimité

AUTORISE le versement de l'indemnité de Conseil à Mme la Trésorière Municipale, en 2011, au taux de 100 %, soit un montant de 737,59 €.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de la Ville.

AUTORISE M. le Maire à la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES